

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LAVANCIA-EPERCY**

-----  
**Séance du mardi 8 avril 2025**  
-----

**Date de convocation** : 01/04/2025  
**Date d'affichage** : 01/04/2025  
**Date de mise en ligne** :  
**Nombre de Conseillers** : en exercice : 14 présents : 10 votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit avril à vingt heures et zéro cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M. JAILLET Bernard - SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc - THIRIET Hubert - MAITREPIERRE Sylvie - BOUVIER Alexis - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves

Excusées :

PESENTI Jean-François,  
FACHINETTI Aurélia,  
GRILLET Rodrigues excusé, donne pouvoir à THIRIET Hubert,  
FREITAS Laure excusée, donne pouvoir à PERRODIN Emilie.

Secrétaire de séance : SERVIGNAT Odette

**Objet de la délibération : Vote des taux des impôts directs locaux 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter / ne pas augmenter les taux.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**DÉCIDE** de fixer/conservé les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,94 %
- Taxe d'habitation : 8,88 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme.

Bernard JAILLET, Maire